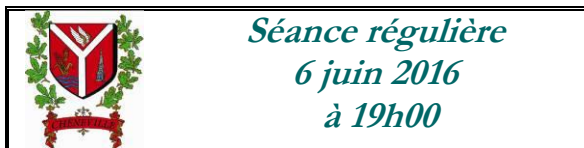


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 6 juin 2016, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absents : madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau ont motivé leur absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-06-126

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2016-06-127

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-128

Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 9 et 12 mai 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2, 9 et 12 mai 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénerville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de mai 2016.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2016-06-129

Appui au Parc Oméga – Plan de développement

ATTENDU QUE le Parc Oméga accueille annuellement 232 000 visiteurs et engendre des retombées économiques de plus de 30 millions de dollars pour la Petite-Nation, la MRC de Papineau et la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE quarante pourcents (40%) des visiteurs du Parc Oméga proviennent de l'extérieur du Québec et que 20 pourcents (20%) de ceux-ci proviennent de l'extérieur du Canada;

ATTENDU QUE les propriétaires du Parc Oméga ont investi en fonds propres 3.7M\$ dans le Parc au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le Parc Oméga emploie actuellement 55 employés et projette de créer 80 emplois directs supplémentaires dans les trois prochaines années;

ATTENDU QUE le Parc Oméga propose un investissement majeur de 15 millions de dollars sur trois ans qui attirera 2 millions de visiteurs dans la région entre 2016 et 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appui avec enthousiasme le plan de développement du Parc Oméga et demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'investir dans cet attrait touristique de premier plan pour la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2016-06-130

Dépôt des états financiers finaux de l'Office municipal d'habitation de Chénéville pour 2015

ATTENDU QUE nous avons reçu les états financiers finaux de l'O.M.H. pour 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les états financiers finaux de 2015;

QUE,

Le conseil émette un chèque au montant de 2 036,00\$ pour couvrir la part de la Municipalité pour l'exercice 2015;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2016-06-131

Nomination des membres de l'Office municipal d'habitation – Renouvellement de mandat

ATTENDU QUE le conseil d'administration au niveau de l'Office municipal d'habitation doit être formé de trois (3) membres et ce, nommés par le Conseil de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville renouvelle le mandat de madame Shirley Whissell à titre d'administrateurs pour siéger au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour une période de trois (3) ans;

QUE,

Le Conseil nomme madame Nicole Proulx Viens, conseillère municipale, pour siéger au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation jusqu'à la fin de son mandat de conseillère, soit jusqu'en novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2016-06-132

Demande de prêt de matériel – Municipalité de Namur – Fêtes Namuroises

ATTENDU QUE la deuxième édition du festival des Fêtes Namuroises aura lieu du 5 au 7 août 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Namur désire emprunter des plateformes (de 4 X 8);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des plateformes disponibles à la municipalité de Namur du 4 au 8 août 2016 après vérification de nos besoins à ces dates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2016-06-133

Demande d'autorisation - Fanions publicitaires - Café/Crèmerie Air Glacial

ATTENDU QUE le Café/Crèmerie Air Glacial a fait une demande à la Municipalité pour l'installation de fanions publicitaires de style «Beach Flag» d'une hauteur de 9 pieds, sur sa terrasse, afin de promouvoir l'offre de produits santé de son commerce;

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité n'autorisent pas ce genre d'affichage, mais les futurs règlements qui sont présentement à l'état de projets les autorisent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'installation de fanions publicitaires comme affichage supplémentaire au Café/Crèmerie Air Glacial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2016-06-134

Autorisation signature entente chemin Latulippe

ATTENDU QUE l'entente avec les municipalités de Duhamel, Montpellier et Lac-Simon concernant le service de collecte des ordures et du recyclage a pris fin le 31 mars dernier, donc notre municipalité et celle du Lac-Simon seulement sont maintenant regroupées pour ce service;

ATTENDU QU' des changements, concernant les véhicules utilisés pour les collectes, sont maintenant en vigueur;

ATTENDU QUE ces véhicules ont abîmé le chemin Latulippe, lequel est un chemin privé;

ATTENDU QUE une demande pour que les bacs de déchets et de recyclage des citoyens du chemin Latulippe soient disposés au bord du chemin Petite-Nation a été faite au Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal à signer l'entente pour la disposition des bacs du chemin Latulippe;

QUE,

Selon l'entente, quatre (4) voyages de gravier 0¾ soient étendus par la Municipalité sur le chemin Latulippe pour réparer les dégâts causés à celui-ci lors des collectes de déchets et de matières recyclables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. [2016-06-135](#)

Soumission pour l'enlèvement de la Berce de Caucase

ATTENDU QU' afin de répondre au schéma de couverture de risque d'incendie, la Municipalité doit prévoir l'installation d'une borne fontaine sèche sur la Montée Vinoy;

ATTENDU QU' il y a une problématique de Berce de Caucase, plante envahissante et toxique, sur le territoire de la Municipalité, principalement sur la montée Vinoy, à l'endroit prévu pour l'installation de la borne;

ATTENDU QUE Gestion SEVE, compagnie spécialisée en contrôle des espèces végétales envahissantes, soumissionne pour un montant de 2 998.25\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Gestion SEVE au montant de 3 501.75, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2016-06-136

**Autorisation de recours judiciaire devant la Cour municipale –
Matricule 1781-58-1080**

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE les articles 20, 22 et 24 du règlement 2007-009 concernant les nuisances s'appliquent;

ATTENDU QUE suivant le règlement sur les permis et certificats, article 802, le Conseil peut autoriser l'exercice de recours judiciaire approprié et faire traduire l'infraction devant la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, pour plaider dans ce dossier d'infraction en Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2016-06-137

**Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement –
Chemins et trottoirs**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins et trottoirs de la municipalité, la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans les journaux La Petite-Nation, Le Droit et Construto;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O et dans les journaux mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2016-06-138

**Permanence de madame Krystelle Dagenais, secrétaire exécutive
adjointe**

ATTENDU QUE la directrice générale a besoin d'une adjointe;

ATTENDU QUE les départements de la Voirie et de l'Aqueduc ont besoin d'un coordonnateur (trice);

ATTENDU QUE madame Krystelle Dagenais, secrétaire exécutive par intérim a rempli avec succès son mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme en permanence
madame Krystelle Dagenais à titre de secrétaire exécutive adjointe ;

QUE,

Le conseil nomme également madame Krystelle Dagenais coordonnatrice
de la Voirie et de l'Aqueduc, pour une période temporaire de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2016-06-139

Avis d'interdiction utilisation eau potable

ATTENDU QUE des travaux sont prévus au bassin d'eau – chambre des
vannes du 13 juin 2016 au 11 juillet 2016;

ATTENDU QUE lors de ces travaux, le niveau d'eau de la réserve des
bassins risque de baisser;

ATTENDU QUE le règlement SQ-06-006 permet au conseil municipal
d'émettre un avis public pour fixer les modalités
d'utilisation de l'eau de l'aqueduc public lorsqu'une
pénurie d'eau a lieu ou est appréhendée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville émette un avis public interdisant,
pour la durée des travaux, l'utilisation de l'eau de l'aqueduc public à des fins
d'arrosage, de lavage d'automobile et de remplissage de piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2016-06-140

Renouvellement demande de salle sans frais – Cercle des Fermières

ATTENDU QUE nous avons reçu la demande de renouvellement de salle
sans frais – Cercle des Fermières pour l'année 2016;

ATTENDU QUE ces rencontres auront lieu les lundis et jeudis de 9h00 à
16h00;

ATTENDU QUE cette demande est pour la salle du haut au Centre St-
Félix-de-Valois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle sans frais pour le Cercle des Fermières pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle sans frais et stationnement – Club Vélo Plaisirs

2016-06-141

Demande de gratuité de salle – Club Vélo Plaisirs

ATTENDU QUE l'évènement «L'Estivale» du Club Vélo Plaisirs sera de passage sur notre territoire les 23 et 24 juillet 2016;

ATTENDU QUE lors du passage des cyclistes sur notre territoire, ceux-ci auront besoin d'un endroit pour diner et pour stationner leurs voitures pendant une nuit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle les 23 et 24 juillet 2016 à l'organisation ainsi que le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande du Matricule #1683-17-2628 pour asphaltage de la rue Lavergne

2016-06-142

Asphaltage rue Lavergne

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour que la portion de la rue Lavergne appartenant à la Municipalité soit asphaltée;

ATTENDU QUE Asphalte Raymond inc. soumissionne pour un montant de 17 163.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Asphalte Raymond inc. au montant de 19 733.15\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de salle sans frais – OBV RPNS

2016-06-143

Demande de salle sans frais – OBV RPNS

ATTENDU QUE l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) tiendra son Assemblée générale annuelle (AGA) le 14 juin 2016, à compter de 8h;

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de cet organisme et l'inspecteur municipal participera à cette assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault pour l'AGA de l'OBV RPNS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Tournoi de golf bénéfice de la Résidence Le Monarque

Le Conseil ne donnera pas suite.

7. VARIA

A) Réparation chemin Bédard

2016-06-144

Réparation du chemin Bédard

ATTENDU QUE la montée Bédard est un chemin partagé par les voitures et les VTT;

ATTENDU QUE la montée Bédard doit être réparée;

ATTENDU QUE le Club Quad Petite-Nation se propose d'effectuer les réparations nécessaires sur ce chemin;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à fournir le matériel pour cette réparation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un ponceau et de 10 voyages de gravier 0³/₄;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Prêt de chaises au Festival Le Porc Épique

2016-06-145

Prêt de chaises - Festival Le Porc Épique

ATTENDU QUE l'Association des Aînés du Manoir Chéné (AAMC) a été mandatée par la Municipalité pour organiser le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE l'édition 2016 du Festival aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016, notamment sur plusieurs terrains municipaux;

ATTENDU QUE l'organisation du Festival a besoin de chaises pour la durée de l'événement et nous a fait parvenir une demande de prêt pour ce matériel;

ATTENDU QUE la location est conditionnelle à ce que le matériel demandé soit sous le chapiteau de la rue Youville et sur une surface asphaltée;

ATTENDU QUE la Municipalité, selon l'entente signée avec l'AAMC, s'engage à fournir 5000.00\$ en temps d'hommes, prêt de locaux et de terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de chaises pour la durée du Festival aux conditions énumérées ci-dessus

QUE,

Cette location soit considérée comme faisant partie intégrante de la part de contribution de la Municipalité pour le Festival.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2016-06-146

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9244 à # 9291 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date

du 31/05/2016 et dont le total se chiffre à **62 801.53 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **41 514.87 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **104 316.40 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2016-06-147

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mai 2016 au montant total de **24 681.28 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-06-148

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière